Accueil de loisirs les FILOUS

Fiche de renseignements pour l'année 2017

Nom de l'enfant : _____ Prénom : _____ Date de naissance : ___/___/___ Sexe : _____

Adresse exacte : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Ecole de : _____ classe : _____

Nom, prénom, numéros de téléphone des responsables légaux de l'enfant :

Responsable légal A _____

Portable : _____ travail : _____

Responsable légal B _____

Portable : _____ travail : _____

Tél domicile : _____ e-mail : _____@_____

Coefficient de ressources du foyer : _____

Je souhaite qu'ADAPTE 95 m'envoie le planning d'activités par mail : Oui ☐ Non ☐

N° Allocataire CAF : _____ Régime général ☐ Régime agricole ☐

Compagnie d'Assurance : _____ N° de police responsabilité civile : _____

(Joindre impérativement une copie de l'attestation d'assurance)

Adresse : _____

Afin de pouvoir vous contacter en cas de problème

Nom et adresse de l'employeur (père) : _____

Nom et adresse de l'employeur (mère) : _____

RENSEIGNEMENTS SANITAIRES

Vaccinations

Merci de joindre impérativement une copie du carnet de vaccination de l'enfant. Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication

Cadre réservé à ADAPTE 95			
Vaccins	**Oui**	**Non**	**derniers rappels**
Diphtérie			
Tétanos			
Poliomyélite			
Hépatite B			
ROR			
Coqueluche			
Autres (préciser)			

Renseignements médicaux concernant l'enfant

L'enfant suit-il un traitement médical de manière permanente ou est amené durant l'année à en suivre……**OUI / NON**

ATTENTION : Si votre enfant suit un traitement, une ordonnance en cours de validité est obligatoire. Elle est à joindre aux médicaments et à remettre au directeur. *(Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine marqués au nom de l'enfant avec la notice).*

ALLERGIE : ASTHME **OUI / NON** MÉDICAMENTEUSE **OUI / NON** ALIMENTAIRE **OUI / NON** AUTRE _____

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir : _____

_____

Indiquez ci-après :

Les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) **en précisant les dates et les précautions à prendre.**

_____

_____

Recommandations utiles des parents

Votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses (auditives, dentaires) etc… **précisez :**

_____

Votre enfant suit un régime alimentaire particulier, précisez : _____

Personne à contacter en cas d'urgence (à remplir si différent des personnes désignées comme responsables de l'enfant) **:**

NOM/Prénom _____ Tél. fixe : _____ portable : _____

Adresse _____

Nom du médecin traitant de l'enfant : _____ Tél : _____

Je soussigné, _____ responsable légal de l'enfant _____, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'Accueil Collectif de Mineurs Les FILOUS à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Je m'engage à informer la direction d'Adapte 95 de toute évolution médicale entre les sessions.

Date **Signature**

AUTORISATIONS PARENTALES

Déroulement des activités

J'autorise mon enfant à participer à l'ensemble des activités de l'accueil de loisirs y compris celles organisées hors de la commune.

☐ **OUI** ☐ **NON** J'autorise mon enfant **à participer aux activités baignade (piscine, base de loisirs, …)**.
Mon enfant ☐ **sait nager** ☐ **ne sait pas nager**

☐ **OUI** ☐ **NON** J'autorise mon enfant **à voyager en transport collectif** (car, bus, train, voiture de l'association, …)

☐ **OUI** ☐ **NON** J'autorise à ce que mon enfant **soit photographié ou filmé** dans le cadre de l'accueil de loisirs

☐ **OUI** ☐ **NON** J'autorise ADAPTE 95 et la CCVVS à utiliser pour ses différents supports de communication toute photographie ou vidéo sur laquelle mon enfant apparait à condition que celle-ci ne porte pas atteinte à son intégrité.

Sortie de l'enfant exclusivement pour les enfants habitants Villers en Arthies :

En cas d'indisponibilité d'un ou des parents, l'enfant aura la possibilité de rentrer seul à partir de 17 h.

☐ **OUI** ☐ **NON** J'autorise mon enfant à rentrer seul le soir

☐ Tous les jours d'inscription ☐ Uniquement sur demande *(dans ce cas, un courrier devra être remis à l'arrivée de l'enfant le jour concerné)*

Heure de départ de l'enfant du centre de loisirs demandée par les responsables légaux : _____h_____

Personnes autorisées à récupérer l'enfant le soir en cas d'indisponibilité des responsables légaux :

J'autorise les personnes suivantes à récupérer mon enfant :

Nom/Prénom	Adresse	Commune	Téléphone

L'équipe de l'accueil collectif LES FILOUS se réserve le droit de demander une pièce d'identité à toute personne venant chercher un enfant.

Je soussigné, _____ responsable légal de l'enfant _____, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Date **Signature**

Accueil de loisirs les FILOUS

Règlement intérieur 2017

L'accueil de loisirs "Les Filous" accueille des enfants pour un temps de vacances et de loisirs, sans hébergement durant les vacances scolaires. Les enfants doivent être âgés de 3 à 13 ans.

Subventionné par la Communauté de Communes Vexin Val de Seine, le centre est géré par l'Association pour le Développement des Actions de ProximiTE du Val d'Oise dénommée ADAPTE 95 (agrément Jeunesse & Sports 95-2007 JEP 041, n° d'organisateur 095ORG0328).

L'organisation et le fonctionnement de l'équipe pédagogique sont soumis à la législation du ministère dont ils dépendent : à savoir le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports et par délégation la Direction Départementale de la Cohésion Sociale 95 (DDCS 95). ADAPTE 95 est conventionnée avec la CAF du Val d'Oise.

Les enfants sont accueillis sur la structure à la journée de 8h00 à 18h30. En complément un accueil étendu est proposé de 7h30 à 8h00 et de 18h30 à 19h00 sur inscription complémentaire.

INSCRIPTIONS

Pour inscrire vos enfants, deux documents sont à remplir et à transmettre à Adapte 95 :

- La fiche de renseignements administratifs et sanitaires de liaison est à compléter et **à transmettre lors de la première inscription** de l'année en cours. Il est valable pour toute l'année civile. **Ainsi toute modification concernant l'état de santé de votre enfant survenue après avoir donné la fiche de renseignements devra être transmise à la direction du centre.**

  Afin de garantir le meilleur accueil possible de tous les enfants, tout problème ou trouble de la santé nécessitant un traitement ou une attention particulière devront être signalés avant inscription par téléphone ou par mail auprès d'ADAPTE 95. Selon le degré d'accueil spécifique lié au trouble de la santé de l'enfant, ADAPTE 95 pourra proposer un PAI - Protocole d'Accueil Individualisé.

  Pour le confort et la sécurité de l'enfant, **toutes les rubriques de la fiche sont à renseigner. Vous devez y joindre impérativement une copie du carnet de vaccination et de l'attestation d'assurance.**

- Le bulletin d'inscription est à renseigner et **à transmettre à chaque nouvelle session de fonctionnement** pour les vacances scolaires (au plus tard 3 semaines avant le début des vacances). A moins de 3 semaines, les enfants seront acceptés en fonction des places disponibles. Le bulletin précise les dates auxquelles vous souhaitez inscrire votre enfant à l'accueil de loisirs et à l'accueil étendu ainsi que les tarifs. Il permet de calculer votre coût de participation. Il nous permet également d'ajuster le nombre d'animateurs nécessaire à l'encadrement, de réserver et de préparer les activités mises en place ainsi que les commandes de repas et de goûters.
  Il est important de préinscrire votre enfant à l'accueil étendu afin de vous assurer qu'il pourra être pris en charge dès 7h30. En effet, les jours où il n'y a pas de préinscription, l'équipe n'arrive sur site qu'à 8h.

L'inscription de votre enfant ne pourra être validée qu'à réception de ces deux documents, des copies du carnet de vaccination, de l'attestation d'assurance et du paiement correspondant.

Il est important de respecter les délais de réservation afin de permettre à l'équipe de préparer au mieux les projets d'animation et de confirmer les commandes de repas. Il serait souhaitable que l'enfant soit inscrit par « bloc » d'une semaine durant les vacances scolaires, dans la mesure où les activités s'inscrivent dans un projet suivi.
En tout état de cause, les inscriptions ne pourront être inférieures à trois jours (consécutifs ou non) sur une même période de vacances scolaires.

Attention, toute annulation faite à moins de 15 jours avant le jour concerné ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un remboursement (sauf pour raison médicale).

Toute annulation pour raison médicale devra être faite uniquement auprès d'ADAPTE 95 par courrier, par mail : adapte@adapte95.org - ou par fax et devra être justifié par un certificat médical. Dans ce cas, seule la première journée d'absence sera facturée.

Tout retard des parents (ou personne chargée de récupérer l'enfant) après 18h30 durant les vacances scolaires (ou 19h00 pour les enfants étant inscrits à l'accueil étendu) sera facturé 5€ par tranche de 15 minutes de retard.

CONDITIONS D'ACCUEIL

Tout enfant arrivant ou partant de la structure sera accueilli individuellement et fera l'objet d'une annotation dans le registre des présences journalières de la part d'un des membres de l'équipe *(heure d'arrivée – heure de départ).*

- Lors de l'arrivée de l'enfant sur le centre, les parents *(ou les enfants)* doivent s'assurer qu'un membre de l'équipe d'animation est présent et disponible pour prendre en charge l'enfant.
- Lors du départ de l'enfant le registre des présences journalières est à signer par la personne venant chercher l'enfant.

Lors des différentes manifestations organisées par le centre avec les parents, la surveillance et la responsabilité des enfants revient aux parents. Les animateurs assurent l'organisation générale.

Horaires : L'accueil de loisirs est ouvert de 8h00 à 18h30. Toutefois un accueil étendu est proposé **sur inscription préalable** de 7h30 à 8h00 et de 18h30 à 19h00.

Il est demandé aux parents de déposer l'enfant au plus tard à 9h00, heure à laquelle les activités « dirigées » débutent. Si pour le confort de l'enfant et en dehors des jours de sortie, celui-ci était amené à arriver plus tard que 9h00, vous devrez en informer l'équipe par téléphone directement sur le centre au plus tôt et avant 9h00.

Il est possible de récupérer les enfants à la fin des activités « dirigées » soit à partir de 16h30.

Les repas (midi et goûter) sont obligatoirement pris en charge par l'accueil de loisirs.

Soins spécifiques : aucun traitement ne sera délivré sans ordonnance en cours de validité. Toute allergie est à signaler. En cas de pathologie particulière, les parents doivent laisser toutes les instructions nécessaires à la Direction du Centre. *(cf. fiche de renseignements)*

Assurance : Tout enfant accueilli au centre doit justifier d'une assurance responsabilité civile lors de son inscription *(photocopie de l'attestation à joindre impérativement au dossier).*

Comportement : Les animateurs et intervenants sont présents afin d'assurer la sécurité de votre enfant et proposer un moment ludique et éducatif par le biais d'activités variées. Tout comportement ou attitude de votre enfant entrainant un manque de respect avéré et récurent envers le personnel ou les autres enfants, sa mise en danger ou celle d'autrui, pourra faire l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive. Aucun remboursement des frais engagés ne sera fait par ADAPTE 95 durant la période concernée.

ACTIVITES

Un planning d'activités est préparé par l'équipe. Il vous sera envoyé par mail au plus tard 15 jours avant le début de la session. Vous pouvez également nous le demander à l'adresse suivante : adapte@adapte95.org

Le planning d'activité ne présente que les 2 activités principales du jour. Différents temps d'animation viendront compléter la journée. Il est adaptable suivant les conditions météorologiques, ou si un incident survenait *(désistement d'un partenaire, révision des effectifs…).*

Veillez à ce que votre enfant porte des vêtements marqués à son nom, adaptés aux activités prévues *(confortables, salissables, …)* **et à la météo du jour.**

Soirées exceptionnelles : Il se peut que l'équipe des FILOUS propose une soirée ou une nuit au centre. Les enfants y participant devront apporter leur duvet. Il est évident que seule une « toilette de chat » pourra être faite ces jours là.

Départ des enfants : hors des horaires réguliers, un enfant ne peut quitter le centre que contre remise d'une autorisation parentale et en compagnie d'une personne expressément nommée par les parents. Dès lors que l'enfant est ainsi récupéré, il n'est plus sous la responsabilité d'ADAPTE 95.

Pour tout renseignement : ***ADAPTE 95 ☎ : 01.30.31.13.22 Fax : 01.30.31.08.11***

Par mail : adapte@adapte95.org ou par courrier : 4 rue Berthelot 95300 PONTOISE

En période de fonctionnement : ***Accueil de Loisirs de Villers en Arthies ☎ 01 34 78 27 94 ou*** **au 06 79 06 05 13**

Salle municipale – Route de Vétheuil (à côté de la Mairie)

Je soussigné, _____ responsable légal de l'enfant _____, reconnais avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur de l'Accueil Collectif de Mineurs "Les Filous".

Date **Signature**